



Permanence d'accès aux soins de santé

Le dispositif PASS DE VILLE

Porté par l'Union Diaconale du Var et ses associations
Promo Soins - UDV dans le département du Var



Un accueil inconditionnel pour
l'accès aux droits et aux soins



Zoom sur les permanences d'accès aux soins de santé

Une permanence d'accès aux soins de santé - PASS - est un dispositif ouvert à toute personne malade en situation de précarité. Elle assure une prise en charge coordonnée (médicale, sociale, infirmière...) ainsi que l'accompagnement dans un parcours de santé. Permettant au besoin l'accès au plateau technique de l'hôpital dont elle dépend (biologie, radiologie, pharmacie...) et à ses spécialités médicales, elle oriente aussi vers la médecine de ville et les structures de santé de proximité.



Les actions des Promo Soins - UDV dans le département du Var

Déjà très actifs dans l'accueil inconditionnel du public pour permettre l'accès aux droits et aux soins à tous dans le département, les Promo Soins - UDV basés à Toulon, Fréjus, St-Raphaël et Brignoles, deviennent porteurs du dispositif PASS de ville et accentuent encore davantage leurs partenariats avec les acteurs médico-sociaux du territoire.



Missions, publics et modalités d'application dans le Var



▶ Missions

- Faciliter l'accès au système de santé.
- Accompagner dans les démarches nécessaires à la reconnaissance des droits.
- Améliorer l'accès aux soins, dans l'offre de soins de droit commun et ancrée sur le territoire.
- Améliorer l'accès aux droits sociaux.
- Mettre en place des modalités formalisées de coordination auprès du réseau de partenaires du territoire

▶ Publics

- Les personnes sans droits ouverts ou actifs au moment de la demande de soins.
- Les personnes repérées ou signalées par des partenaires comme étant en situation de renoncement aux soins.

▶ Modalités d'accès aux droits et aux soins

L'accompagnement des patients vers la couverture maladie : les Promo Soins - UDV aident le patient à constituer son dossier, il n'a pas besoin d'attendre le long délais d'obtention de ses droits pour se faire soigner. Les soins réalisés pendant l'instruction de l'Assurance Maladie sont couverts immédiatement au moment du dépôt du dossier. C'est là l'originalité du dispositif PASS de ville.

L'orientation vers des professionnels de santé qui soignent dans le cadre des Promo Soins - UDV ou en médecine de ville sans facturation immédiate : nos partenaires soignent les patients sans les facturer pendant le délai d'instruction. Dès l'obtention des droits, ils sont remboursés dans le cadre du tiers-payant. Si la couverture maladie n'est pas obtenue, la PASS de ville s'acquitte des factures, grâce à une enveloppe financière PASS dédiée prévue par la loi. Il en résulte que la prise en charge des soins n'est jamais à la charge ni des patients, ni des professionnels de santé.

Contacts & Informations



▶ Provence Verte Solidarités - UDV Promo Soins Brignoles - UDV

148 Avenue Frédéric Mistral
83170 Brignoles

Accueil lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

☎ 04 89 11 04 28

☎ 06 13 95 73 04

✉ isabelle.cesana.pvs(@)gmail.com

🌐 www.provence-verte-solidarites.fr

👤 **Président** : Pierre DE RIBEROLLES

👤 **Coordinatrice** : Isabelle CESANA



Des professionnels qualifiés

Actions portées



- Consultations médicales, dentaires, psychologiques et paramédicales
- Soutien pour l'obtention ou le renouvellement des droits
- Soutien pour la réduction des restes à charge
- Activités de prévention santé
- Action de soins itinérants
- Rencontre des publics isolés
- Évaluation médicale de premier recours
- Accompagnement infirmier et transport pour les rendez-vous médicaux



Provence Verte Verdon

20 bénévoles



7 salariés

